

Propositions sur le dispositif « Vacances apprenantes »

Le droit aux vacances et aux loisirs

La JPA considère que l'accès aux vacances et aux loisirs doit être un droit ouvert à chacun. Au-delà de la détente et du plaisir à participer à de multiples activités, les vacances et les loisirs contribuent à l'émancipation individuelle et collective. La JPA milite et agit pour donner la possibilité à chaque enfant et chaque jeune d'apprendre, de s'épanouir, d'expérimenter et de vivre la différence avec d'autres, hors de chez lui, afin d'acquérir des compétences et devenir une citoyenne, un citoyen.

Le dispositif « vacances apprenantes » remet l'apport des ACM sur le devant de la scène

Le dispositif « vacances apprenantes » a mis en avant tout l'intérêt des différentes propositions éducatives faites pour les enfants et les jeunes (colos, centres de loisirs, Ecole ouverte...). Grâce aux aides financières apportées aux familles, aux centres de loisirs et aux établissements scolaires pour les séjours buissonniers, le dispositif a permis à de nombreux enfants d'accéder à des activités de qualité, près de chez eux ou dans des environnements nouveaux, répondant ainsi à une demande forte des familles. Mis en place dans un contexte particulier pour répondre à une urgence éducative et sociale née du confinement, il a aussi permis aux acteurs de proximité (travailleurs sociaux, collectivités...) d'apporter une réponse aux besoins des enfants et jeunes de leur territoire. Il a mis en exergue l'intérêt et la nécessité d'un travail partenarial entre tous les acteurs : parents, enseignants, collectivités, organisateurs... permettant ainsi de mieux accompagner les familles.

Nécessité de poursuivre et d'identifier les financements dans le PLF 2021 au service d'une politique publique

Il convient en premier lieu de poursuivre les financements de ce dispositif et de le repositionner, en fonction d'objectifs identifiés et partagés par les acteurs concernés (collectivités, associations d'éducation populaire, enseignants, parents...). Actuellement, les fonds ne sont pas identifiés au sein du PLF 2021. La JPA considère qu'ils doivent être fléchés car ils concourent à une politique publique.

Au-delà des financements, il faut proposer des modalités d'utilisation de ces fonds, qui répondent aux enjeux sociaux de l'accès de tous aux vacances et loisirs collectifs.

La JPA en a identifié plusieurs,

- **Garantir dans le parcours éducatif de chaque enfant**, l'accès au séjour collectif et aux activités éducatives de proximité. L'enjeu est notamment d'enclencher le premier départ ;
- **Reconnaître l'apport des Accueils Collectifs de Mineurs** en termes de lien social, de compétences psychosociales et la complémentarité entre toutes les types d'ACM. Si c'est une évidence pour notre secteur, il faut pouvoir le démontrer et le valoriser auprès de tous (décideurs politiques, famille, Ecole...)
- **Renforcer les mixités** au sein des séjours collectifs et dans les centres de loisirs ;
- **Aider les « classes moyennes basses »**, qui bénéficient de peu d'aides au départ (cf analyse sur le frein financier).

Dans cette perspective, la JPA propose :

- **Proposition 1 : Apporter, dans le cadre de « vacances apprenantes », une aide financière pour partir en en séjour, à tous les enfants avant ou juste après l'entrée au collège.** L'objectif est d'accompagner la transition entre le primaire et le collège en travaillant sur les compétences transversales du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agira bien entendu de s'appuyer sur ce que font déjà les organisateurs de colos en la matière.
- **Proposition 2 : moduler, dans le cadre de « vacances apprenantes », l'aide apportée pour le départ en séjour,** selon le QF de la famille, la zone d'habitation (rurale et QPV) et l'éventuelle situation de handicap. L'objectif est d'une part de favoriser la mixité et d'autre part de clarifier les critères d'éligibilité pour les familles et les acteurs locaux.
- **Proposition 3 : Rendre accessible aux « classes moyennes basses » les aides au départ,** en renforçant les moyens des CAF et en élargissant l'accès aux chèques vacances. L'objectif est de permettre aux enfants et aux jeunes de partir plusieurs fois (voire chaque année) en colo.
- **Proposition 4 : Maintenir les centres de loisirs dans le dispositif « vacances apprenantes »** afin de renforcer leur attractivité et permettre l'accès du plus grand nombre à des espaces de loisirs et d'accueil collectifs de proximité durant les vacances.
- **Proposition 5 : Informer les familles-sur l'intérêt éducatif des centres de loisirs et colonies de vacances. Les accompagne pour faciliter le départ en séjours collectifs de leur enfant,** en mettant en lien l'ensemble des partenaires éducatifs (écoles, collectivités, organisateurs, parents...). L'objectif est de lever les freins aussi bien sociaux (ex : ce n'est pas pour moi »), psychologiques (craintes de voir son enfant partir) que matériels (ex : transport jusqu'au lieu de départ de la colo).
- **Proposition 6 : Inscrire les colos au sein de projets éducatifs de territoire (PEDT).** L'objectif est d'articuler les différents types de départs, d'espaces (Ecole ouverte, classes de découvertes, centres de loisirs...) et d'activités, de mettre en **relation** les acteurs **concernés** d'un territoire afin de répondre aux **réalités et besoins locaux**.
- **Proposition 7 : Inscrire dans un parcours éducatif la participation des enfants aux centres de loisirs, classes de découvertes et colos** afin de permettre au jeune de donner sens et cohérence à son cheminement personnel, tout comme de permettre de multiplier les situations d'apprentissages au sens large.
- **Proposition 8 : Sensibiliser les enseignants à l'intérêt éducatif et social des loisirs et des vacances.** Faciliter l'accès des associations dans les écoles et établissements de façon à toucher plus facilement les jeunes et leurs familles.
- **Proposition 9 : accompagner les communes ou intercommunalités en zone rurale** dans le développement d'actions locales favorisant les départs. **L'isolement territorial et des moyens réduits ne doivent pas être un frein** Les GAD ont un rôle à jouer sur cette question, leurs moyens doivent être renforcés.